



Prévention du risque COVID

SUD-RAIL RECLAME L'APPLICATION IMMEDIATE DU TOUT DERNIER PROTOCOLE NATIONAL SANTÉ ET SECURITE EN ENTREPRISE



Il est recommandé que toute mesure de CO2 supérieure à un seuil de 800 ppm conduise à agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans la pièce. **Au-delà de 1000 ppm** il est recommandé que **l'évacuation du local** soit proposée le temps d'une aération suffisante pour retrouver des niveaux de CO2 inférieurs à 800 ppm. La mesure du CO2 dans l'air doit être effectuée à des endroits significatifs de la fréquentation et à des périodes de réelle fréquentation chargée.

SUD-Rail revendique depuis des mois l'installation de capteurs pour mesurer le taux de CO2 dans le cadre de la prévention du risque COVID dans nos locaux de travail, y compris à bord des trains.

Les entreprises doivent désormais agir.

Il est temps que la SNCF écoute SUD-Rail et protège ses personnels.

**La santé des agents est
une priorité pour SUD-Rail !**

**Et pour la direction,
qu'en est-il ?**

